

# PROCES VERBAL de la réunion du CCAS du 7 décembre 2023

Le 03 Avril 2024 à 18 h30, la commission communale d'Action Sociale, légalement convoqué le 22/03/2024, s'est réunie à la Mairie en séance publique sous la présidence de VALLÉE Stéphanie, Maire.

**Etaient présents** : Stéphanie VALLEE, Dominique SALLES, Jérôme LALE, Sandrine MOIROUD, Jacqueline CHANTALAT, Viviane CHAZALVIEL, Odette VIEILLEFONT, Martine FLEYGNAC.

**Absents excusés** : Colette NORELLE a donné pouvoir à Stéphanie Vallée, Jean-Pierre NARD a donné pouvoir à Odette VIEILLEFONT, Dominique DESSUS.

**Secrétaire** : Sandrine MOIROUD a été nommée secrétaire de séance.

**Approbation à l'unanimité du PV de la réunion du 07 Décembre 2023.**

## Délibération 2024/1 : Compte Administratif 2023

Le compte administratif retrace l'ensemble des opérations de l'année écoulée, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023.

En tant que Présidente de la commission communale d'action sociale, Madame VALLEE Stéphanie, est responsable des opérations comptables effectuées : à ce titre, elle doit quitter la salle de la commission communale d'Action Sociale.

La commission communale, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du centre communal d'action sociale dressé par Madame VALLEE Stéphanie, présidente, lequel se résume ainsi :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépe	Recett	Dépe	Recett
Résultats Opératio	3040.	3862. 4006.	3040.	3862. 4006.
TOTAUX	3040.	7868.	3040.	7868.
Résultats Restes à		4828.		4828.
TOTAUX	3040.	7868.	3040.	7868.
RESULT		4828.		4828.

de la commission communal d'action sociale 2023.

## Délibération 2024/02 : Portant sur l'approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Christophe DUBUIS, Trésorier de Tulle

Le Centre Communale d'Action Sociale après s'être fait présenter le compte administratif de l'année 2023, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

**DÉCLARE** que les Comptes de Gestion du CCAS dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation et ni réserve de sa part.

### Délibération : 2024/03 : Affectation des résultats

Madame la présidente propose de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 :

Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>4828.58</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1363-4804.43)	+965.86
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	3862.72
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D</b>	<b>0,00</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 -	
<b>Excédent de financement de la section</b>	<b>0,00</b>

Propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
<b>Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)</b>	<b>4828.58</b>
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation des résultats proposés par Madame la présidente.

### Délibération 2024/04 : Vote du budget 2024 du CCAS

Madame la présidente présente à l'Assemblée le budget primitif du CCAS qui s'équilibre de la façon suivante :

- Dépenses de Fonctionnement : 6180 euros
- Recettes de fonctionnement : 6180 euros

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, vote le budget à l'unanimité.

## **Délibération : 2024/5 : Portant tarification pour les moins de 65 ans et les personnes non domiciliées sur la Commune lors du repas du 14 Avril 2024**

Madame la Présidente propose à l'assemblée délibérante de fixer le tarif pour les personnes de moins de 65 ans et les personnes non domiciliées sur la commune lors du repas 14 Avril 2024.

Après avoir délibéré, la commission communale d'action sociale, à l'unanimité de ses membres présents, décide de fixer le prix suivant :

30 euros par adulte de moins de 65 ans et les personnes non domiciliées sur la commune.

## **Délibération 2024/6 : Nouvelle aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante comme il avait été évoqué en question diverse de la séance du 31 Aout 2023 la possibilité de donner une aide pour l'achat d'un dispositif de récupérateur d'eau de pluie, dans le cadre de la préservation de la ressource en eau.

Les conditions pour obtention de l'aide de 50 € :

- Être domicilié sur la commune (fournir justificatif de domicile)
- Fournir facture d'achat du dispositif de récupérateur d'eau
- L'aide sera attribuée une fois / foyer

La démarche pour obtenir l'aide du CCAS :

Faire une demande écrite au CCAS et fournir :

- Copie d'un justificatif de domicile
- Copie de la facture d'achat
- Relevé d'identité bancaire du bénéficiaire

Après en avoir délibéré, la commission communale d'action sociale, à l'unanimité de ses membres présents, décide la mise en place de cette aide, les demandes seront examinées en commission, selon les conditions précitées.

## **Questions diverses**

**Repas du 14 Avril 2024 (50 inscrits) :** Mise en place des tables le samedi 13 avril à 18 h  
Réalisation des amuses bouches : Sandrine et Dominique  
Mise en place (bouquets de fleurs) et préparation des toasts : Dimanche 14 Avril à 11h00

**Le Foyer Rural organise le 15 juin 2024 une manifestation dans la salle polyvalente, il sollicite notre bienveillance pour examiner la possibilité de déplacer notre concours de belote prévu le 14 Juin 2024 :** Après discussion le concours de belote est reporté au 5 Octobre 2024.

**Afin de préparer le cadeau de fin d'année aux aînés, il est proposé d'acheter du vin « CHATEAU SAINT-PAUL », une AOC Haut-Médoc, qui pourra par ailleurs être proposé à la vente lors du repas d'Automne :** Après discussion 48 Bouteilles seront achetées pour un montant de 528 € à la SCEA Bardis & Saint-Paul

Il est également question de faire réaliser des gobelets réutilisable « CCAS » pour nos propres manifestations : La présidente se renseigne sur les prix et le visuel

**Enveloppes postale « CCAS »** : La présidente fera faire des propositions de visuel en concertation avec des artistes locaux.

**Il est proposé d'organiser d'un concert de piano dans la salle polyvalente le samedi 1<sup>er</sup> Juin 2024** : Ce concert est proposé par le conservatoire de musique de la ville de Tulle via Tulle aggro

**L'organisation pourrait être le suivant :**

Arrivée du matériel et installation : arrivée piano de location dans la matinée

Horaire de la répétition : 17H

Horaire du repas souhaité : 19H00 **Une vingtaine de personne (repas organisé par le CCAS)**

Horaire du concert : 20H

Nombre d'élèves participant : environ 15 élèves

Nombre d'enseignants : 4 enseignants

⇒ Après discussion il est demandé à Mme la Présidente de se positionner favorablement pour accueillir ce concert. Une prochaine réunion se tiendra pour préciser l'organisation si notre candidature est retenue.

**La séance est levée à 20h00**

**Le secrétaire,**

**Sandrine MOIROUD**

**La présidente,**

**Stéphanie Vallée**